



## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 du mois de mars à 18h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sabine GEIL-GOMEZ, Maire.

**Étaient présents :** MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, FONTES, LANDES, MITSCHLER, ESTEVE et NAAM et MM BACOU, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, DAVY, LAFFONT, LAO, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.

**Procuration(s) :** MME RATIER (pouvoir MME ESTEVE) et MM BONNAND (pouvoir M SEMPERBONI et DE BERNARD (pouvoir M. CAZADE).

**Absent(s) excusé(s) :** ---

Madame BARON-GARBETT a été nommée secrétaire.

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27
Pouvoirs : 3
Excusés : 0

Date de convocation : 22/03/2024
Date d'affichage : 22/03/2024

### DÉLIBÉRATION N° D-2024/11

Objet : Aménagement d'une aire de covoiturage Route de Bessières

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'une aire de covoiturage doit être créée route de Bessières. Cet aménagement fait l'objet d'une convention entre la commune et le Conseil départemental de la Haute-Garonne afin de :

- Autoriser le Département à aménager une aire de covoiturage en bordure de la RD 15 (PR 49+613) sur le territoire de la Commune Pechbonnieu, désignée « Marie-Louise PARIS » telle que localisée par l'extrait du plan de situation joint en annexe ;
- Fixer les conditions administratives, techniques et financières de la réalisation des travaux, et préciser les obligations respectives de la Commune et du Département concernant la gestion et entretien ultérieurs des aménagements et équipements implantés sur l'aire de covoiturage, aménagée comme indiquée sur le plan joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide selon la répartition des voix ci-dessous de :

POUR	MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, FONTES, LANDES, MITSCHLER, ESTEVE et NAAM et MM BACOU, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, DAVY, LAFFONT, LAO, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES
CONTRE	---
ABSTENTION	---
NE PARTICIPE PAS	---

- Approuve le projet de convention tel que joint en annexe ;
- Autorise Madame le Maire à signer la convention ;
- Mandater Madame le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.



Le Maire  
Sabine GEIL-GOMEZ